

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20251006-D\_06\_10\_2025\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2025

Publication : 10/10/2025

**Délibération n°06-10-2025-007**

5.7 Intercommunalité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 6 octobre 2025*

Date de convocation	30 septembre 2025
Date d'affichage	30 septembre 2025

Membres en exercice	55
Membres présents	37
Votants	44 (dont 7 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 6 octobre à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Saint-Aubin-des-Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents :** 37 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

**Etaient représentés :** 0 -

**Pouvoirs :** 7 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, M. Yves GOULLIER ayant donné pouvoir à Mme Nadège PIOGER, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à M. Thierry GUÉRIN, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL.

**Etaient excusés :** 11 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Joël CIRON, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Gaëtan THOMAS.

**Secrétaire de séance :** Mme Michèle LEGESNE.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

### ACTION SOCIALE : MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE – ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge des Solidarités, de la Jeunesse et des Sports,

Après en avoir délibéré,

**EST INFORME** que l'association APA (Activité physique adaptée), implantée au Mans et spécialisée dans l'accompagnement de personnes atteintes de maladies chroniques, de handicaps ou en suivi post-médical, souhaite développer une permanence hebdomadaire sur le territoire intercommunal. A ce jour, aucune structure de ce type n'existe dans le nord et l'est de la Sarthe.

**PREND ACTE** que l'APA repose sur une prescription médicale et vise à stabiliser l'état de santé, limiter la progression des pathologies et favoriser l'autonomie dans une pratique physique régulière. Elle se distingue des soins thérapeutiques et de kinésithérapie par un accompagnement plus global et de moyen terme.

Le diagnostic local de santé met en évidence des besoins importants : 12 habitants se déplacent déjà au Mans pour bénéficier de ces services, 30 sont en attente sur le territoire, et près de 4 % de la population est suivie pour obésité (1 120 habitants). Les taux de cancers (4,8 %) et de diabète (5,8 %) confirment l'intérêt d'un tel dispositif. L'association est par ailleurs déjà impliquée localement à travers un projet avec le Pôle santé dédié à l'obésité et une action avec la Ligue contre le cancer.

**PREND ACTE** que pour permettre son implantation, deux conditions sont à réunir : la mise à disposition d'un local adapté (environ 60 m<sup>2</sup>, proche de La Ferté-Bernard, une journée par semaine) et l'octroi d'une aide annuelle forfaitaire de 3 780 € destinée à couvrir les frais de fonctionnement.

**EST INFORME** que :

- Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission Solidarité Jeunesse et sports le 7 juillet dernier, du Bureau le 8 septembre et de la conférence des Maires le 22 septembre.
- La CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) est également favorable à ce projet.

**MODIFIE** l'intérêt communautaire en ajoutant la compétence suivante à la rubrique « Action sociale » : « Appui à la mise en place d'activités physiques adaptées (APA) santé ».

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 6 octobre 2025

Pour extrait conforme

Le 7 octobre 2025

Le Secrétaire de séance

  
Mme Michèle LEGESNE

Le Président

  
M. Didier REVEAU